

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2022
Délibération n°2022/097

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à 18H30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : Mrs Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : Mrs Damien BLANC et Frédéric DRAVET

Convocation du : 07 novembre 2022 - Affichage du : 07 novembre 2022

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES - ANNÉE 2023

M. le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs de la location de la Salle des Fêtes pour l'année 2023.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuellement en vigueur :

Location de la salle des fêtes	
<i>pour les associations communales :</i>	
- bals, repas, ... :	173 Euros
- concours, tombolas, ... :	135 Euros
<i>pour les habitants de la Commune :</i>	
- noces, repas, banquets :	185 Euros
<i>pour les sociétés, associations et personnes étrangères à la Commune :</i>	
- bals, repas, noces, banquets :	380 Euros
- concours, tombolas, ... :	173 Euros
<i>Pour l'association communale des aînés ruraux</i> <i>« le club du soleil »</i>	196 Euros par an
<i>caution demandée lors de chaque location :</i>	500 Euros
<i>Forfait location vaisselle</i>	51,50 Euros

Location de la petite salle
location de la petite salle de la Salle des Fêtes : 51.50 Euros
caution demandée lors de chaque location : 150 Euros

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
18 NOV. 2022
RÉCÉPISSÉ

CONSIDERANT l'augmentation des coûts de fonctionnement de la salle (chauffage, électricité ...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DIT que les tarifs de la location de la salle des fêtes pour l'année 2023 sont définis comme suit :

Location de la salle des fêtes

pour les associations communales :

- bals, repas, ... : 200 Euros
- concours, tombolas, ... : 155 Euros

pour les habitants de la Commune :

- noces, repas, banquets : 215 Euros

pour les sociétés, associations et personnes étrangères à la Commune :

- bals, repas, noces, banquets : 440 Euros
- concours, tombolas, ... : 200 Euros

Pour l'association communale des aînés ruraux 225 Euros par an

« le club du soleil »

caution demandée lors de chaque location : 500 Euros

Forfait location vaisselle 60 Euros

Location de la petite salle

location de la petite salle de la Salle des Fêtes : 60 Euros

caution demandée lors de chaque location : 150 Euros

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* 18 NOV. 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
18 NOV. 2022

RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>.